

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org
Point 10 de l'ordre du jour

CX/CAC 18/41/11
Mai 2018

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante et unième session, Siège de la FAO, Rome (Italie), 2 - 6 juillet 2018

QUESTIONS DÉCOULANT DE RÉUNIONS DU CODEX¹

Les réunions du Codex tenues entre septembre 2017 et avril 2018 portant sur des questions à soumettre à la Commission pour information ou action sont indiquées ci-dessous. Les documents et les détails pertinents relatifs aux discussions figurent dans les rapports des réunions des comités du Codex comme indiqué dans les notes de bas de page.

QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

Quarante-quatrième session du CCFL - Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires

Norme régionale sur le doogh - approbation des dispositions d'étiquetage²

1. En approuvant les dispositions d'étiquetage de la Norme régionale sur le doogh, le Comité a noté qu'il n'y a pas de définition du terme « probiotiques » dans le Codex et qu'en principe, les termes non définis par le Codex ne devraient pas être utilisés dans ses normes. Cette question devrait être portée à l'attention de la Commission et du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE).

2. Toutefois, le Comité a constaté que cette norme a déjà fait l'objet d'une assez longue discussion au sein du CCNE et qu'elle a été adoptée par la Commission à sa quarantième session, notant également que le retrait du terme³ de la section sur l'étiquetage aurait un impact sur d'autres sections de la norme, ce qui nécessiterait un examen ultérieur par le CCNE. Partant, le Comité a approuvé les dispositions d'étiquetage telles que présentées dans la norme.

Cinquantième session du CCFA - Comité sur les additifs alimentaires

Gestion des travaux du CCFA⁴

3. Le Comité a examiné et appuyé l'approche unique adoptée par le CCFA comme piste à privilégier pour progresser vers l'objectif prioritaire, à savoir le développement de la NGAA à l'aide de stratégies efficaces en vue d'un engagement sur des fronts complémentaires (c'est-à-dire NGAA, alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits et la NGAA, SIN, évaluation et réévaluation des additifs alimentaires par le JECFA, auxiliaires technologiques, établissement des priorités des travaux). Il est par ailleurs convenu de mettre en œuvre les conclusions établies concernant la gestion des travaux du CCFA.

4. Le Comité a également décidé de faire rapport au Comité exécutif et à la Commission en s'appuyant sur l'examen critique et sur les importants résultats obtenus, notamment concernant la Note 161 (c'est-à-dire la préparation d'un document de discussion sur l'élaboration d'un libellé qui remplacerait la Note 161 portant sur l'utilisation des édulcorants).

5. La Commission est invitée à prendre note de cette information.

¹ Le présent document est aussi inscrit à l'ordre du jour de la soixante-quinzième session du Comité exécutif au titre du point 2.

² REP18/FL par. 17 et 18.

³ Probiotiques.

⁴ REP18/FA, par. 135 à 173.